

Communiqué de presse

Le Cabinet

Cayenne, le lundi 30 mars 2020

Bureau de la
communication
interministérielle

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois d'avril 2020

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Au mois de mars, la propagation de l'épidémie de coronavirus affecte profondément l'économie mondiale, avec un effondrement de la demande de produits pétroliers qui entraîne une baisse exceptionnelle des cours :

- Le cours moyen du pétrole Brent (15 premières cotations) se situe à 36,62 \$ le baril contre 55,93 \$ en février, soit une baisse de - 34,53 %.
- Les cotations d'achat des carburants routiers sont en baisse de -33,33 % en moyenne pour l'essence et de - 24,87 % pour le diesel.
- La cotation d'achat de Butane est en très forte baisse de - 40,84 %.

L'Euro s'apprécie par rapport au Dollar : 1 euro vaut 1,1133 dollar en moyenne en mars contre 1,0908 dollar en février, soit une hausse de + 2,06 %, ce qui contribue à la baisse des prix en dollar.

A compter du 1^{er} avril 2020 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,36 €/l, au lieu de 1,56 €/l, soit une baisse de 20 centimes par rapport à mars 2020**
- **gazole route : 1,27 €/l, au lieu de 1,38 €/l, soit une baisse de 11 centimes par rapport à mars 2020**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 17,89 euros au lieu de 19,59 euros, soit une baisse de 1 euro et 70 centimes par rapport à mars 2020.**

Ces prix maxima intègrent également les modifications résultant de l'intégration des comptes certifiés de la SARA pour 2019.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE